

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"

Siège Social: Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 Juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Karim DEROUICHE (Société d'expertise comptable FINOR) et M Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & Young).

Annexe 1 : ACTIF

DESIGNATION	EX 2022			EX 2021
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels	7 945 814	5 229 436	2 716 378	5 565 628
AC11 Investissements R&D	48 532	46 497	2 035	6 833
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	7 897 282	5 182 939	2 714 343	5 558 795
AC2 Actifs corporels d'exploitation	10 790 785	5 350 355	5 440 430	2 100 327
AC21 Installations techniques & machines	9 538 821	4 310 669	5 228 152	1 837 627
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	1 251 963	1 039 686	212 277	262 700
AC3 Placements	197 637 872	7 793 892	189 843 980	222 014 534
AC31 Terrains & Constructions	16 435 542	3 301 485	13 134 057	11 413 803
AC311 Terrains & Constructions Exp.	12 659 509	993 836	11 665 674	9 735 525
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	3 776 033	2 307 650	1 468 383	1 678 278
AC33 Autres placements	181 202 330	4 492 406	176 709 923	210 600 731
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	67 224 690	4 399 244	62 825 446	64 209 501
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	113 432 013	-	113 432 013	146 099 000
AC334 Autres prêts	497 615	89 445	408 170	253 435
AC336 Autres	48 012	3 717	44 294	38 794
AC5 Part des reass dans les prov techniques	94 577 971	-	94 577 971	111 738 195
AC510 Prov. PNA & Primes à annuler	9 045 548	-	9 045 548	11 070 329
AC520 Prov. Assurance Vie	48 111	-	48 111	17 065 173
AC530 Prov. Sinistres (Vie)	368 072	-	368 072	4 765 250
AC531 Prov. Sinistres (Non Vie)	85 116 240	-	85 116 240	78 837 443
AC561 Autres Prov. Techniques (Non Vie)				
AC6 Créances	146 851 480	17 420 390	129 431 090	104 915 648
AC61 Créances Opérations Ass. Directe	73 745 835	16 637 965	57 107 870	51 705 257
AC611 Primes Acquises et Non Emises	4 430 846	-	4 430 846	3 250 615
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	58 510 688	16 637 965	41 872 723	40 959 908
AC613 Créances indemnisées subrogées	10 804 300	-	10 804 300	7 494 733
AC62 Créances Opérations Réassurance	43 709 385	281 047	43 428 338	40 553 284
AC63 Autres créances	29 396 260	501 378	28 894 882	12 657 108
AC631 Personnel	360 992	-	360 992	354 065
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub	11 250 896	-	11 250 896	10 845 875
AC633 Débiteurs divers	17 784 372	501 378	17 282 994	1 457 168
AC7 Autres éléments d'actif	44 718 236	9 933 045	34 785 191	33 486 661
AC 71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse	26 887 899	5 601 328	21 286 572	18 428 136
AC72 Charges reportées	14 831 324	4 331 717	10 499 607	11 691 269
AC721 Frais d'Acquisition reportés	8 179 991	-	8 179 991	8 549 102
AC722 Autres charges à répartir	6 651 333	4 331 717	2 319 616	3 142 166
AC73 Comptes de régularisation Actif	2 999 012	-	2 999 012	3 367 257
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	1 844 284	-	1 844 284	2 786 576
AC733 Autres comptes de régularisation	1 154 728	-	1 154 728	580 681
Total	502 522 159	45 727 118	456 795 040	479 820 993

Annexe 2 : CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
	2022	2021
CP Capitaux Propres		
CP1 Capital social	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	40 000	40 000
CP2 Réserve de Réinvestissement	10 500 000	13 250 000
CP3 Rachat d'actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	22 500 000	37 500 000
CP5 Résultats reportés	-4 159 868	-13 380 630
CP5 Résultats reportés	-3 855 554	-13 076 316
CP5 Effets des modifications comptables	-304 314	-304 314
Total CP Av Résultat Exercice	73 880 132	82 409 370
CP6 Résultat Exercice	9 200 570	6 470 762
Total CP Av Affectation	83 080 702	88 880 132
PA2 Provisions pour autres risques et Charges	953 522	829 271
PA23 Autres Provisions	953 522	829 271
PA3 Provisions techniques brutes	180 325 159	227 838 942
PA310 Prov. Primes Non Acquises	43 265 044	41 699 045
PA320 Prov. Assurances Vie	--	55 264 505
PA330 Prov. Sinistres (Vie)	482 824	5 388 821
PA331 Prov. Sinistres (Non Vie)	130 468 364	120 032 790
PA340 Prov. Part. Bices & Rist (Vie)	--	--
PA341 Prov. Part. Bices & Rist (Non Vie)	5 146 094	4 424 841
PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	- --	29 066
PA360 Autres Prov. Techniques (Vie)	- --	- --
PA361 Autres Prov. Techniques (Non Vie)	962 833	999 874
PA5 Dettes Dépôts Esp. Reçues Cessionnaires	91 909 782	107 165 980
PA6 Autres dettes	97 757 381	46 349 566
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	10 477 115	10 146 307
PA62 Dettes Opérations Réassurance	20 846 306	16 640 847
PA622 Autres dettes	20 846 306	16 640 847
PA63 Autres dettes	66 433 960	19 562 412
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	447 753	451 753
PA632 Personnel	2 117 762	1 566 490
PA633 Etat, Org. SS & Collectivités Pub.	6 063 980	4 962 357
PA634 Crédoeurs divers	57 804 465	12 581 813
PA7 Autres passifs	2 768 494	8 757 102
PA71 Comptes Régularisations Passif	2 431 600	4 686 688
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	950 711	1 323 912
PA712 Autres comptes de régularisation passif	1 480 889	3 362 776
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	336 894	4 070 414
Total	456 795 040	479 820 993

Annexe 3 : ETAT DE RESULTAT NON VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2022	Cessions et Rétro 2022	Opérations Nettes 2022	Opérations Nettes 2021
PRNV1 Primes Acquisées	<u>155 942 182</u>	<u>85 037 385</u>	<u>70 904 797</u>	<u>57 240 056</u>
PRNV11 Primes Emises & Acceptées	157 508 181	83 012 605	74 495 576	62 556 567
PRNV12 Var. Prov. Primes Non Acquisées	-1 565 998	2 024 780	-3 590 779	-5 316 511
PRNT3 Pds Plac. Alloués Etat Résultat	<u>8 745 995</u>	<u>-</u>	<u>8 745 995</u>	<u>4 196 636</u>
-	-	-	-	-
PRNV2 Autres Produits Techniques	<u>370 666</u>	<u>-</u>	<u>370 666</u>	<u>-17 650</u>
-	-	-	-	-
CHNV1 Charge de Sinistres	<u>-96 066 516</u>	<u>-40 689 195</u>	<u>-55 377 321</u>	<u>-38 151 793</u>
CHNV11 Montant payés	-85 630 942	-35 760 063	-49 870 879	-38 227 513
CHNV12 Var. Prov. Sinistres	-10 435 574	-4 929 132	-5 506 443	75 720
-	-	-	-	-
CHNV2 Var. Autres Prov. Techniques	<u>37 041</u>	<u>-</u>	<u>37 041</u>	<u>58 500</u>
-	-	-	-	-
CHNV3 Part. Bfices & Ristournes	<u>-2 433 952</u>	<u>-5 147 315</u>	<u>2 713 363</u>	<u>1 749 850</u>
-	-	-	-	-
CHNV4 Frais d'exploitation	<u>-33 731 477</u>	<u>-17 286 691</u>	<u>-16 444 787</u>	<u>-12 596 711</u>
CHNV41 Frais Acquisition	-24 881 822	-	-24 881 822	-22 549 745
CHNV42 Var. Montant Frais Acq. Reportés	-380 647	-	-380 647	1 313 185
CHNV43 Frais d'administration	-8 469 009	-	-8 469 009	-6 862 786
CHNV44 Comm. Reçues Réassureurs	-	<u>-17 286 691</u>	<u>17 286 691</u>	15 502 634
-	-	-	-	-
CHNV5 Autres Charges Techniques	<u>-5 405 362</u>	<u>-</u>	<u>-5 405 362</u>	<u>-4 173 272</u>
-	-	-	-	-
CHNV6 Var. Prov. Egal. & Equilibrage	<u>29 066</u>	<u>-</u>	<u>29 066</u>	<u>-29 066</u>
Résultat Technique Non Vie	<u>27 487 643</u>	<u>21 914 185</u>	<u>5 573 459</u>	<u>8 276 550</u>

Annexe 4 : ETAT DE RESULTAT VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2022	Cessions et Rétro 2022	Opérations Nettes 2022	Opérations Nettes 2021
<u>PRV1 Primes</u>	<u>1 763 670</u>	<u>1 362 199</u>	<u>401 471</u>	<u>4 224 659</u>
PRV11 Primes Emises & Acceptées	1 763 670	1 362 199	401 471	4 224 659
<u>PRV2 Produits de Placements</u>	<u>42 871</u>	-	<u>42 871</u>	<u>2 767 219</u>
PRV21 Revenus des Placements	25 505	-	25 505	2 729 145
PRV23 Reprises Corrections Valeur / Placements	61	-	61	13 160
PRV24 Profits Provenant Réalisation Placements	17 305	-	17 305	24 914
<u>PRV4 Autres produits techniques</u>	-	-	-	-
<u>CHV1 Charge de sinistres</u>	<u>-347 895</u>	<u>-331 391</u>	<u>-16 504</u>	<u>-1 201 738</u>
CHV11 Montants payés	-695 911	-377 113	-318 798	-1 869 705
CHV12 Var. Prov. Sinistres	348 016	45 723	302 294	667 967
<u>CHV2 Variation des Autres Provision</u>	-	<u>52 919</u>	<u>-52 919</u>	<u>-4 263 963</u>
CHV21 Provisions d'assurance Vie	-	52 919	-52 919	-4 263 963
CHV22 Autres Provisions techniques	-	-	-	-
CHV23 Prov. Contrat en unité de compte	-	-	-	-
<u>CHV3 Part. Bfices & Ristournes</u>	-	<u>-1 641 522</u>	<u>1 641 522</u>	<u>-29 723</u>
-	-	-	-	-
<u>CHV4 Frais d'exploitation</u>	<u>-945 609</u>	<u>-862 968</u>	<u>-82 641</u>	<u>-664 573</u>
CHV41 Frais d'acquisition	-301 339	-	-301 339	-1 007 474
CHV43 Frais d'administration	-644 270	-	-644 270	-547 772
CHV44 Commissions Reçues Réassureurs	-	-862 968	862 968	890 674
<u>CHV5 Autres Charges techniques</u>	<u>-132 048</u>	-	<u>-132 048</u>	<u>-410 916</u>
-	-	-	-	-
<u>CHV9 Charges de placements</u>	<u>-21 283</u>	-	<u>-21 283</u>	<u>-1 352 295</u>
CHV9 Charges de placements	-	-	-	-
CHV91 Charges Gestion Plac. y Compris Ch. Int.	-19 046	-	-19 046	-1 260 448
CHV92 Correction Valeur / Placements	-2 015	-	-2 015	-73 677
CHV93 Pertes Provenant Réalisation Placements	-222	-	-222	-18 171
Résultat Technique Vie	359 706	-1 420 762	1 780 469	-931 329

Annexe 5 : ETAT DE RESULTAT

DESIGNATION	Montant 2022	Montant 2021
<u>RTNV Résultat Technique Assurance & Réassurance Non Vie</u>	<u>5 573 459</u>	<u>8 276 550</u>
<u>RTV Résultat Technique Assurance & Réassurance Vie</u>	<u>1 780 469</u>	<u>-931 329</u>
<u>PRNT1 Produits des Placements</u>	<u>23 955 477</u>	<u>11 963 072</u>
PRNT11 Revenus des placements	23 808 022	11 798 474
PRNT12 Produits des autres Placements	-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	34 120	56 892
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	113 335	107 707
<u>PRNT3 Pds Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Vie</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHNT1 Charges des Placements</u>	<u>-11 892 563</u>	<u>-5 846 160</u>
CHNT11 Charges des Placements	-10 642 648	-5 449 090
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-1 126 050	-318 516
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-123 866	-78 554
<u>CHNT2 Pds Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Non Vie</u>	<u>-8 745 995</u>	<u>-4 196 636</u>
<u>PRNT2 Autres produits non techniques</u>	<u>18 382</u>	<u>497 584</u>
<u>CHNT3 Autres charges non techniques</u>	<u>-760 267</u>	<u>-342 110</u>
<u>Résultat provenant des activités ordinaires</u>	<u>9 928 961</u>	<u>9 420 970</u>
<u>CHNT4 Impôts sur le résultat</u>	<u>-728 390</u>	<u>-2 950 208</u>
<u>Résultat Provenant Activités Ord. Après Impôts</u>	<u>9 200 570</u>	<u>6 470 762</u>
<u>PRNT4 Gains extraordinaires</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHNT5 Pertes extraordinaires</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHNT6 PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	9 200 570	6 470 762

Annexe 6 : ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2022	2021
Engagements Reçus	5 925 973	14 105
Cautions et garantie	5 925 973	14 105
Engagements Donnés	35 647	35 647
Cautions données aux assurés	35 647	35 647

Annexe 7 : FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	Montant 2022	Montant 2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
101 Encaissements des primes reçues des assurés	160 174 289	142 369 735
102 Sommes versées pour paiement des sinistres	-54 506 557	-55 626 827
103 Encaissements des primes reçues (acceptations)	469 352	621 601
104 Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)	-31 902	-56 537
105 Commissions versées sur les acceptations	-96 855	-142 254
106 Décaissements de primes pour les cessions	-84 374 804	-75 009 604
107 Encaissements des sinistres pour les cessions	37 229 446	29 004 809
108 Commissions reçues sur les cessions	18 149 659	14 499 774
109 Commissions versées aux intermédiaires	-13 574 257	-11 118 985
110 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-27 286 399	-25 915 656
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	4 215 450	7 177 936
112 Variations des espèces reçues des cessionnaires		
113 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-779 594 890	-495 433 751
114 Encaissements liés à la cession de placements financiers	747 637 331	492 417 100
115 Taxes sur les assurances versées au trésor	-29 657 875	-27 977 845
116 Produits financiers reçus	23 998 348	14 730 292
117 Impôt sur les bénéfices	-728 390	-2 950 208
118 Autres mouvements	2 933 612	3 066 163
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<u>4 955 556</u>	<u>9 655 741</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-3 982 502	-4 289 331
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	2 811 880	-
203 Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-	-
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
206 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>-1 170 623</u>	<u>-4 289 331</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
301 Encaissements suite à l'émission d' actions	-	-
302 Dividendes et autres distributions	-60 000	-60 000
303 Encaissements provenant d'emprunts	-	-
304 Remboursements d'emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>-60 000</u>	<u>-60 000</u>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	<u>3 724 934</u>	<u>5 306 410</u>
Trésorerie de début d'exercice	<u>3 919 139</u>	<u>- 1 387 271</u>
Trésorerie de fin d'exercice	<u>7 644 073</u>	<u>3 919 139</u>

I. Présentation de la Société et Faits marquants

I.1 Présentation de la Société

La société Tunisienne d'assurances « Lloyd Tunisien » est une société anonyme au capital de 45 000 000DT, divisé en 9 000 000 actions de 5 DT le nominal

Le Lloyd Tunisien est une compagnie multi - branches qui opère dans le marché tunisien depuis juin 1945, elle a pour objet de mettre à la disposition de l'économie nationale les couvertures nécessaires pour faire face aux multiples risques auxquels sont soumis les biens et les personnes notamment :

- La branche automobile ;
- Les branches dommages IRDS (Incendie, Individuels accidents, Risques divers & spéciaux et Vol) ;
- La branche maritime et transport ;
- La branche groupe maladie invalidité ; et
- La branche vie

I.2 Faits marquants et Perspectives d'avenir

Malgré une année difficile dans l'ensemble, LLOYD Assurances a su maintenir son élan de croissance et clôture l'année 2022 sur un bilan très satisfaisant aussi bien en termes de croissance, que de rentabilité mais aussi et surtout en termes de projets stratégiques.

Lloyd Assurances est une compagnie d'assurances et de réassurances multi branches proposant à ses clients une gamme complète de produits d'assurances destinés à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises ; et sa filiale Lloyd Vie spécialisée dans le domaine de l'assurance vie ;

Les faits marquants durant l'exercice 2022 :

- Le Conseil d'Administration de Lloyd Assurances réuni en date du 22 février 2022 a autorisé la finalisation de l'opération de transfert de portefeuille vie à la société Lloyd Vie, sur la base de la situation arrêtée au 31/12/2021, totalisant des provisions techniques pour un montant de 59 822 486 DT et des parts des réassureurs y afférentes d'un montant de 21 315 599 DT.
- Sur le plan marketing et actions commerciales, LLOYD Assurances décroche le titre de "Meilleure Assurance Auto en Tunisie" pour la deuxième année consécutive. En fait LLOYD Assurances sa stratégie communicationnelle intensive dont l'objectif étant de développer davantage son image et sa notoriété et de renforcer sa présence sur le marché
- La mise en place de l'implémentation IFRS en commençant par la phase diagnostic "la phase comparative entre les NCT et les normes IFRS" pour pouvoir cerner l'impact et établir notre comparative 2021.

L'année 2023 sera marquée par :

- L'ouverture de nouvelles agences et le recrutement de nouveaux agents stagiaires ;
 - Signature de conventions de partenariat avec la chambre de commerce tunisio-française, et avec Bussiness France ainsi que Tennis Club de Tunis ;
 - Lancement des travaux sur un nouveau Business Plan sur les 5 prochaines années ;
 - Une mission de consulting réalisé par le cabinet externe pour l'accompagnement dans la définition d'une feuille de route stratégique, développement commercial et la mise en place d'un centre de relation client ;
-

II. Principes et Méthodes Comptables

Les états financiers de Lloyd Tunisien arrêtés au 31 décembre 2022 et présentés ci-dessus sont établis conformément aux règles prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations

II.1 Les actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements linéaires selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciel	33%
Licence	33%
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Installations, Agencements & Aménagements	10%
Equipement de bureau	10%
Matériel informatique	15%

II.2 Placements

II.2.1 Placements immobiliers

Les placements immobiliers constitués par les terrains et les constructions d'exploitation et hors exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leurs prix d'acquisition. Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans

II.2.2 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat

II.2.3 Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à :

- la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse
- et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés

Outre la valeur mathématique, l'appréciation de la valeur d'usage peut s'effectuer sur la base des méthodes d'évaluation communément reconnues (Actif net comptable corrigé ANCC, cash flows actualisés DSF, Multiple EBITDA...)

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice

II.3 Créances nées des opérations d'assurance directe

II.3.1 Arriérés agences, courtiers et bureaux directs

Les arriérés font l'objet d'une provision calculée comme suit :

Base de Calcul de la provision :

La base de calcul de la provision est l'arriéré arrêté au 31/12/2022, Commissions à payer, Cautionnement et Coassurances. La provision est calculée sans pris en compte des encaissements post clôture

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 tel qu'actualisé par la décision 01-2021 du 01/12/2021, fixant la base et la méthode du calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires des assurances, qui prévoit les taux de provision comme suit :

Arriéré Assuré :

- N : 0%
- N-1 : 20%
- N-2 et antérieures : 100%

Arriéré Intermédiaire :

- N et antérieures : 100%

L'écart positif entre le solde comptable et extracomptable est provisionné à 100%

II.3.2 Primes contentieuses

Ce compte enregistre le montant des primes émises et non encore réglées par les clients de la compagnie

Les créances contentieuses sont totalement provisionnées et ce conformément aux prescriptions de la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 tel qu'actualisé par la décision 01-2021 du 01/12/2021, fixant la base et la méthode du calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires des assurances.

II.4 Les autres éléments d'actifs

II.4.1 Effets et chèques impayés

Les effets et chèques impayés sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses et ils sont provisionnés selon les taux de provisionnement suivants :

- N : 50%
- N-1 et antérieurs : 95%

La provision tient également compte des garanties et des arrangements reçus.

II.4.2 Effets à recevoir

Les effets à recevoir sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

II.5 Provisions techniques

II.5.1 Provisions Techniques Assurance Vie

5 1 1 Provisions pour sinistres à payer

Cette provision enregistre le montant de la dette du Lloyd Tunisien envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Ce montant tient compte des frais de règlement de ces sinistres à engager par la compagnie

II.5.2 Provisions Techniques Assurance Non Vie

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan

5 2 1 Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquise est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Elle est calculée selon la méthode du prorata temporis

La provision pour primes non acquises est calculée dans une première phase sur la base des primes émises, nettes de cessions ou de rétrocessions, puis dans une deuxième phase sur la base de la partie des primes cédées ou rétrocédées

5 2 2 Provision pour sinistres à payer

Cette provision correspond au coût total estimé et représenté par le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres

5 2 3 Provision d'égalisation

Cette provision est constituée, conformément aux dispositions des articles 11 et 25 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, au titre du risque décès pour l'assurance groupe et du risque grêle. Cette provision est destinée à assurer la péréquation des résultats suite aux fluctuations des taux de sinistres pour les exercices à venir ou pour couvrir des risques spéciaux

La dotation annuelle au titre de cette provision est calculée par prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie concernée jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice

Par excédent brut de la branche, on entend, la différence entre les primes acquises de l'exercice et la somme des charges de sinistres et des autres coûts rattachés à la branche tels qu'ils ressortent après la répartition des charges par nature et en tenant compte de la réassurance.

5 2 4 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Elle correspond aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes

5 2 5 Autres provisions techniques

Ces provisions regroupent la provision mathématique des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours

- ***La provision mathématique des rentes :***

Il s'agit des montants qui seront versés, postérieurement à la date de clôture, sous forme de rentes et accessoires de rentes aux victimes des accidents de travail et accidents de circulation survenus avant la date de clôture

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de travail correspond à la valeur actuelle probable des rentes à payer jusqu'au 31/12/2013, cette provision a été calculée en appliquant au montant de la rente trimestrielle le coefficient d'âge prévu par l'arrêté des secrétaires d'Etat aux Finances et aux Affaires Sociales du 17 avril 1958, fixant la valeur de rachat des rentes allouées aux victimes d'accidents de travail ou à leurs ayants droits

Une actualisation de cette provision conformément aux bases techniques prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation, a été effectué au 31/12/2014

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de circulation correspond à la différence entre le montant total de la rente à payer durant la période d'indemnisation déduction faite des montants déjà payés

- ***La provision pour risque d'exigibilité :***

Cette provision correspond à la somme algébrique des différences, calculées pour chaque catégorie de placement, entre la valeur comptable brute et la valeur de marché. Cette provision n'est constatée que dans le cas où ces différences dégagent une moins-value latente, la plus-value éventuelle n'est pas constatée. Cette provision est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres

- ***La provision pour risques en cours :***

Cette provision est constatée sur les catégories d'assurance dégageant un résultat déficitaire. En effet, la compagnie rapporte pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, au montant des primes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Les branches ayant un rapport supérieur à 100% font l'objet d'une provision pour risque en cours. Cette provision est calculée en appliquant la partie du rapport excédant les 100% au montant de la provision pour primes non acquises de la branche

5 2 6 Recours à encaisser

Ce compte enregistre les prévisions de remboursement d'indemnités ou parties d'indemnités de sinistres versées au titre d'un sinistre auprès de la personne qui en a été responsable

II.6 Comptes de régularisation

II.6.1 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés, correspondent à la fraction, non imputables à l'exercice, des frais engagés par la compagnie lors de l'émission des primes. Ces frais reportés ont été calculés, conformément aux dispositions de la norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, sur la base des commissions et des autres coûts internes d'acquisition tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination. La fraction de ces frais qui a été reportée aux exercices ultérieurs en actif du bilan a été dégagée en multipliant les charges précitées au rapport entre, d'une

part, les primes non acquises de l'exercice, et les primes émises corrigées des primes restant à émettre et des primes à annuler de la même période d'autre part

II.6.2 Report de commissions reçues des réassureurs

Ce compte enregistre les commissions reçues des réassureurs sur les primes non acquises cédées aux réassureurs

II.7 Exemption à l'établissement des états financiers consolidés

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, **LLOYD Assurances** est une société mère.

En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas.

La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption. En effet, **LLOYD Assurances** est une filiale de la Compagnie Financière d'Investissement – CFI.

Cette dernière est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de **LLOYD Assurances** ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente pas des états financiers consolidés.

III. Analyse des Etats Financiers au 31/12/2022

III.1 Actifs

III.1.1 AC1 : Les actifs incorporels

Le solde de la rubrique « actifs incorporels bruts » s'élève au 31 décembre 2022 à **7 945 814** DT contre **10 602 031** DT au 31 décembre 2021, soit une diminution de **2 656 216** DT.

Les actifs incorporels nets s'élèvent au 31 décembre 2022 à **2 716 378** DT contre **5 565 628** DT au 31 décembre 2021. La variation de 2 849 250 DT se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Actifs Incorporels			
Investissements de recherches et développements	48 532	48 532	-
Droit au Bail	126 997	126 997	-
Concessions, brevets, licences et marques	7 555 995	10 304 434	-2 748 439
Fonds de commerce	214 290	122 068	92 222
Actifs incorporels bruts	7 945 814	10 602 031	-2 656 216
Amortissements	-5 229 436	-5 036 403	-193 033
Actifs incorporels nets	2 716 378	5 565 628	-2 849 250

III.1.2 AC2 : Les actifs corporels

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2022 à **5 440 430** DT contre **2 100 327** DT au 31 décembre 2021. La variation étant de **3 340 103** DT se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Actifs Corporels d'exploitation			
Installations techniques et machines	9 538 821	5 713 368	3 825 453
Autres installations, outillages et mobiliers	1 251 963	1 250 578	1 386
Actifs corporels d'exploitation bruts	10 790 785	6 963 946	3 826 839
Amortissements	-5 350 355	-4 863 619	-486 736
Actifs corporels nets	5 440 430	2 100 327	3 340 103

III.1.3 AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2022 à **189 843 980** DT contre **222 014 534** DT au 31 décembre 2021, soit une diminution de **32 170 553** DT :

Libellé	2022	2021	Variation
Placements			
Terrains et constructions	16 435 542	14 656 570	1 778 973
Actions, titres à RV & parts FCP	67 224 690	67 529 105	- 304 416
Obligations et titres à revenus fixes	113 432 013	146 099 000	- 32 666 988
Prêts aux personnels	497 615	342 881	154 735
Dépôts et cautionnements	48 012	42 512	5 500
Placements bruts	197 637 872	228 670 068	- 31 032 196
Amortissements et provisions	-7 793 892	-6 655 534	- 1 138 358
Placements nets	189 843 980	222 014 534	- 32 170 553

III.1.4 Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.I.
	À l'ouv.	Acqu	Cess	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture:		à la clôture
					Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	
1. Actifs incorporels	10 602 031	92 222	2 748 439	7 945 814	5 036 403	0	193 033	0	0	0	5 229 436	0	2 716 378
1.1 Frais de recherche et développement	48 532	0	0	48 532	41 699	0	4 798	0			46 497	0	2 035
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	10 431 431		2 748 439	7 682 992	4 966 389	0	167 473	0			5 133 862	0	2 549 130
1.3 Fonds de commerce	122 068	92 222		214 290	28 315	0	20 762				49 077	0	165 213
2. Actifs corporels d'exploitation	6 963 946	3 826 839	0	10 790 785	4 863 619	0	493 370	0	0	6 633	5 356 989	-6 633	5 440 429
2.1 Installations techniques et machines	5 713 368	3 825 453		9 538 821	3 875 741	0	441 562	0	6 633		4 317 303	-6 633	5 228 151
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 250 578	1 386	0	1 251 964	987 878	0	51 808	0			1 039 686	0	212 278
2.3 Acomptes versés					0	0	0	0			0	0	0
3. Placements	228 670 068	4 255 216	35 287 412	197 637 872	3 192 767	3 462 767	1 518 633	0	0	380 276	4 711 400	3 082 491	189 843 981
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	14 656 570	2 369 142	590 170	16 435 542	3 192 767	50 000	438 994		380 276		3 631 761	-330 276	13 134 057
3.2 Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.2.1 Parts	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.2.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.3.1 Parts	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.4 Autres placements financiers	214 013 498	1 886 074	34 697 242	181 202 330	0	3 412 767	1 079 639	0	0	0	1 079 639	3 412 767	176 709 924
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	67 529 106	139 169	443 584	67 224 690	0	3 319 605	1 079 639				1 079 639	3 319 605	62 825 446
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	146 099 000	1 524 000	34 190 988	113 432 013	0	0	0	0			0	0	113 432 013
3.4.3 Prêts hypothécaire	0			0	0	0	0	0			0	0	0
3.4.4 Autres prêts	342 881	217 405	62 670	497 615	0	89 445	0	0	0	0	89 445	0	408 170
3.4.5 Dépôt auprès des etabl. bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.4.6 Autres	42 512	5 500		48 012	0	3 717	0	0			0	3 717	44 295
3.5 Créances pour espèces déposées	0	0		0	0	0	0	0			0	0	0
3.6 Placements des contrats en UC	0	0		0	0	0	0	0			0	0	0
TOTAL:	246 236 045	8 174 277	38 035 851	216 374 471	13 092 789	3 462 767	2 205 037	0	0	386 909	15 297 825	3 075 858	198 000 788

III.1.5 État récapitulatif des placements (Annexe 9)

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	16 435 542	13 134 057	32 884 582	19 750 525
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	66 294 788	61 895 544	72 252 406	10 356 862
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	225 000	225 000	985 782	760 782
Autres parts d'OPCVM	704 902	704 902	704 902	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	113 432 013	113 432 013	113 432 013	-
Autres prêts et effets assimilés	497 615	408 170	408 170	-
Autres dépôts	48 012	44 294	44 294	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	-
Total	197 637 872	189 843 980	220 712 150	30 868 170
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	197 092 245	174 338 581		
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	-	-	-	-

III.1.6 AC5 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

Cette rubrique enregistre la part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises, dans les provisions pour sinistres à payer et dans la provision mathématique vie, La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Provision sinistres non vie	85 116 240	78 837 443	6 278 797
Provision pour primes non acquises et primes à annuler	9 045 548	11 070 329	-2 024 780
Provision assurance vie	48 111	17 065 173	-17 017 062
Provision pour sinistre vie	368 072	4 765 250	-4 397 178
Total	94 577 971	111 738 195	-17 160 224

Suite à l'opération de transfert réalisée en date du **01/01/2022**, la société LLOYD Assurances a procédé au transfert d'un montant de **21 315 599 DT** à la société LLOYD Vie, et ce suite à l'autorisation donnée par le CGA en date du 15/02/2022

III.1.7 AC6 : Créances

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à **129 431 090** DT contre **104 915 648** DT au 31 décembre 2021 La variation de **24 515 442** DT se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	
Créances				
Créances nées des opérations d'assurance directes	73 745 835	66 775 971	6 969 864	(A)
Créances nées des opérations de réassurances	43 709 385	40 834 331	2 875 054	(B)
Autres créances	29 396 260	13 147 004	16 249 256	(C)
Total des créances brutes	146 851 480	120 757 306	26 094 174	
Provisions pour dépréciation des créances	-17 420 390	-15 841 658	-1 578 732	(D)
Créances nettes	129 431 090	104 915 648	24 515 442	

(A) Créances nées des opérations d'assurance directes

Le solde brut des créances nées des opérations d'assurance directes s'élève au 31 décembre 2022 à **73 745 835** DT contre **66 775 971** DT au 31 décembre 2021.

La variation de **6 969 864** DT se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	
Créances nées des opérations d'assurance directes				
Primes acquises et non émises	8 024 025	7 027 923	996 101	
Primes à annuler	-3 593 178	-3 777 308	184 130	
Autres créances nées des opérations d'assurances directes	58 510 688	56 030 622	2 480 066	(i)
Créances indemnisées subrogées	10 804 300	7 494 733	3 309 567	(ii)
Total des créances brutes	73 745 835	66 775 971	6 969 864	

(i) Les autres créances nées des opérations d'assurances directes se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Autres créances nées des opérations d'Assurance Directe			
Arriérés agences	53 323 616	50 976 169	2 347 447
Primes Retournées pour Non-Paiement	5 187 073	5 101 908	85 165
Primes Retournées pour Motif Technique & Ristourne	-	-47 455	47 455
Total des créances brutes	58 510 688	56 030 622	2 480 066

(ii) Les créances indemnisées subrogées concernent les paiements sinistres, en application des conventions IDA et RCA

(B) Créances Opération Réassurances

Le solde brut des créances nées des opérations de réassurance directes s'élève au 31 décembre 2022 à **43 709 385** DT contre **40 834 331** DT au 31 décembre 2021 soit une variation de **2 875 054** DT se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Créances des opérations de réassurance	43 709 385	40 834 331	2 875 054
Total des créances de réassurances brutes	43 709 385	40 834 331	2 875 054

La société Lloyd Tunisien a maintenu la provision pour dépréciation sur les créances d'opération de réassurances pour un montant de 281 047 DT.

(C) Autres créances

Libellé	2022	2021	Variation	
Personnel	360 992	354 065	6 927	(i)
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités pub	11 250 896	10 845 875	405 021	
Débiteurs divers	17 784 372	1 947 064	15 837 308	
Total des créances brutes	29 396 260	13 147 004	16 249 256	

(i) Ce montant correspond essentiellement aux avances et acomptes accordés au personnel

(D) Les provisions pour dépréciation des créances

Les provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	
Provisions pour dépréciation des créances nées d'OP Ass	16 637 965	15 070 715	1 567 251	(i)
Provision pour dépréciation des cessions et retro	281 047	281 047	-	
Provision pour dépréciation des autres créances	501 378	489 896	11 482	(ii)
Total des provisions pour dépréciation des créances	17 420 390	15 841 658	1 578 732	

(i) Les provisions pour dépréciation des autres créances nées des opérations d'assurances directes ont augmenté de **1 567 251** DT se détaillant comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Provisions sur arriérés agences	11 150 454	9 577 529	1 572 925
Provisions sur créances contentieux primes	5 096 234	5 101 908	-5 674
Provisions sur Autres créances nées des opérations d'AD	391 278	391 278	-
Total	16 637 965	15 070 715	1 567 251

(ii) La provision pour dépréciation des autres créances se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Provision pour dépréciation autres débiteurs divers	387 331	387 331	-
Provision pour dépréciation sur les loyers	114 047	102 565	11 482
Total	501 378	489 896	11 482

AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à **34 785 191 DT** contre **33 486 661 DT** au 31 décembre 2021, soit une augmentation de **1 298 530 DT** se détaillant comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	26 887 899	23 670 104	3 217 796	(A)
Charges reportées	14 831 324	14 294 710	536 614	(B)
Comptes de régularisation actifs	2 999 012	3 367 257	-368 245	(C)
Total des autres éléments d'actifs bruts	44 718 236	41 332 071	3 386 165	
Provisions / autres éléments d'actifs	-9 933 045	-7 845 410	-2 087 635	
Total des autres éléments d'actifs nets	34 785 191	33 486 661	1 298 530	

(A) Les avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à **21 286 572 DT** contre **18 428 136 DT** au 31 décembre 2021. La variation se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	
Effets à recevoir	6 570 943	5 259 167	1 311 775	
Effets et chèques impayés	12 123 724	10 204 118	1 919 607	
Banques & comptes de Trésorerie assimilés	4 654 786	4 822 374	-167 588	
Autres Avoirs	3 538 446	3 384 444	154 002	
Total des avoirs bruts	26 887 899	23 670 104	3 217 796	
Provisions effets et chèques impayés	-5 247 933	-4 888 573	-359 360	
Provisions sur comptes bancaires	-141 128	-141 128	-	
Provisions sur Autres Avoirs	-212 266	-212 266	-	
Total des avoirs nets	21 286 572	18 428 136	2 858 436	

(B) Les charges reportées

Le solde des comptes charges reportées nettes s'élève au 31 décembre 2022 à **10 499 607 DT** contre **11 691 269 DT** au 31 décembre 2021. La variation de **1 191 661 DT** se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	
Frais d'acquisitions reportés	8 179 991	8 549 102	-369 111	(i)
Charges à répartir	6 635 469	5 729 744	905 725	
Autres charges à répartir	15 864	15 864	-	
Total des charges reportées	14 831 324	14 294 710	536 614	
Amortissements	-4 331 717	-2 603 442	-1 728 275	
Total des charges reportées nettes	10 499 607	11 691 269	-1 191 661	

- (i) Ce compte enregistre la partie afférente aux primes non acquises, aux commissions et aux frais d'acquisition engagés par la compagnie. Ces frais seront reportés aux exercices de rattachement de ces primes.

(C) Les comptes de régularisation actifs

Le solde des comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2022 à **2 999 012 DT** contre **3 367 257 DT** au 31 décembre 2021. La diminution de **368 245 DT** se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Intérêts et loyers acquis non échus	1 844 284	2 786 576	-942 292
Autres comptes de régularisation	1 154 728	580 681	574 047
Total des comptes de régul Actifs	2 999 012	3 367 257	-368 245

III.2 Capitaux propres et passifs

III.2.1 CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Capital social	45 000 000	45 000 000	-
Réserves et primes liées au capital	10 540 000	13 290 000	-2 750 000
Autres capitaux propres	22 500 000	37 500 000	-15 000 000
Résultats reportés	-4 159 868	-13 380 630	9 220 762
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	73 880 132	82 409 370	-8 529 238
Résultat net de l'exercice	9 200 570	6 470 762	2 729 808
Capitaux propres avant affectation	83 080 702	88 880 132	-5 799 430

Les capitaux propres avant affectation s'élèvent au 31 décembre 2022 à **83 080 702 DT** contre **88 880 132 DT** au 31 décembre 2022.

Les autres capitaux propres correspondent à des émissions des titres participatifs de :

- ✓ 17,5 millions réalisée en décembre 2018,
- ✓ et de 5 millions réalisée en Décembre 2019.

III.2.2 PA2 : Les provisions pour autres risques et charges

Le solde des provisions pour risque s'élève au 31 décembre 2022 à **953 522 DT** contre **829 271 DT** au 31 Décembre 2021 soit une variation de **124 250 DT** qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
PROVISION POUR LITIGES	953 522	829 271	124 250
	953 522	829 271	124 250

III.2.3 PA3 : Les provisions techniques

Le solde des provisions techniques s'élève au 31 décembre 2022 à **180 325 159 DT** contre **227 838 942 DT** au 31 Décembre 2021 soit une variation de **47 513 784DT** qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	
Provisions techniques assurance non vie	179 842 335	167 185 616	12 656 719	(A)
Provisions techniques assurance vie	482 824	60 653 326	-60 170 503	(B)
Total	180 325 159	227 838 942	-47 513 784	

(A) Provisions techniques assurance non vie

Les provisions techniques de l'assurance non vie se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	
Provisions pour primes non acquises	43 265 044	41 699 045	1 565 998	(i)
Provisions pour sinistres à payer (non vie)	130 468 364	120 032 790	10 435 574	(ii)
Provisions pour part bces et ristournes (non vie)	5 146 094	4 424 841	721 253	
Provisions pour égalisation et équilibrage	-	29 066	-29 066	
Autre provisions techniques (non vie)	962 833	999 874	-37 041	
Total	179 842 335	167 185 616	12 656 719	

(i) L'augmentation de la provision pour primes non acquises de **1 565 998** DT se détaille par branche comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Provision pour PNA RD	5 718 016	5 483 883	234 133
Provision pour PNA Auto	32 821 616	29 955 691	2 865 925
Provision pour PNA Incendie	3 056 438	2 823 787	232 651
Provision pour PNA Transport	854 575	2 228 715	-1 374 140
Provision pour PNA autres branches	814 398	1 206 969	-392 572
	43 265 044	41 699 045	1 565 998

(ii) La variation des provisions pour sinistres non-vie de **10 435 574** DT se détaille, par branche comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Provision pour sinistres RD	28 296 196	28 692 848	-396 653
Provision pour sinistres Auto	74 650 690	66 675 873	7 974 817
Provision pour sinistres Incendie	16 227 429	13 959 517	2 267 912
Provision pour sinistres Transport	7 147 590	6 776 240	371 351
Provision pour sinistres autres branches	4 146 460	3 928 311	218 148
Total	130 468 364	120 032 790	10 435 574

(B) Provisions techniques assurance vie

Les provisions techniques en assurance vie se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Provisions d'assurance vie	-	55 264 505	-55 264 505
Provisions pour sinistres à payer (vie)	482 824	5 388 821	-4 905 998
Total	482 824	60 653 326	-60 170 503

Suite à l'opération de transfert réalisée en date du **01/01/2022**, la société LLOYD Assurances a procédé au transfert d'un montant de **59 822 486 DT** à la société LLOYD Vie, et ce suite à l'autorisation donnée par le CGA en date du 15/02/2022.

III.2.4 PA5 : Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le solde des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires s'élève au 31 décembre 2022 à **91 909 782 DT** contre **107 165 980 DT** au 31 décembre 2021 soit une diminution de **15 256 197 DT**

III.2.5 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2022 à **97 757 381 DT** contre **46 349 566 DT** au 31 décembre 2020 soit une diminution de **51 407 815 DT** qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	10 477 115	10 146 307	330 808	(A)
Dettes nées d'opérations de réassurances	20 846 306	16 640 847	4 205 460	
Autres dettes	66 433 960	19 562 412	46 871 548	(B)
Total	97 757 381	46 349 566	51 407 815	

(A) Les dettes nées d'opérations d'assurances directes

La variation des dettes nées d'opérations d'assurances directes de **330 808 DT** se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Compte courant agents	2 919 378	3 785 874	-866 497
Commissions à payer Agents	5 259 437	5 113 980	145 457
Compte d'attente à régulariser agents	2 011 539	745 849	1 265 691
Compte Co-assureurs	-	301 023	-301 023
Autres	286 761	199 581	87 180
Total	10 477 115	10 146 307	330 808

(B) Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2022 à **66 433 960 DT** contre **19 562 412 DT** au 31 décembre 2021 soit une hausse de **46 871 548 DT** :

Libellé	2022	2021	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	447 753	451 753	-4 000
Personnel	2 117 762	1 566 490	551 272
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	6 063 980	4 962 357	1 101 623
Actionnaire comptes courants associé : CFI	22 000 000	-	22 000 000
Créditeurs divers	35 804 465	12 581 813	23 222 652
Total	66 433 960	19 562 412	46 871 548

III.2.6 PA7 : Les autres passifs

Les autres passifs se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation
Report Commissions Reçues Réassureurs	950 711	1 323 912	-373 201
Produits constatés d'avance	1 480 889	3 362 776	-1 881 887
Concours bancaires et autres passifs financiers	336 894	4 070 414	-3 733 520
Total	2 768 494	8 757 102	-5 988 608

IV. Note Sur l'Etat de Résultat

IV.1 Production

IV.1.1 Primes Acquises

A. Primes Acquises Non Vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2022	2021	Montant	%
Primes Nettes Ex &Ant				
RD	22 283	19 257	3 026	16%
AUTO	88 168	76 532	11 636	15%
INCENDIE	16 194	12 621	3 573	28%
TRANSP	8 680	9 584	-903	-9%
GRELE	2 822	5 294	-2 472	-47%
GROUPE	18 297	14 218	4 079	29%
Total	156 444	137 505	18 939	14%
Var Prov Annulation Primes	90	221	-131	-59%
Var Prov PANE	974	1 019	-45	-4%
Total Primes Nettes	157 508	138 745	18 763	14%
Var Prov PNA	-1 566	-6 192	4 626	-75%
Primes Acquises	155 942	132 553	23 389	18%

En 2022, les primes acquises non-vie totalisent **155 942** mD contre **132 553** mD l'exercice précédent, soit une croissance de **18%**.

B. Primes acquises vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2022	2021	Montant	%
Primes émises & acceptées nettes	1 648	5 518	-3 871	-70%
Var Prov PANE	22	43	-21	-50%
Var Prov Prime à annuler	94	82	12	15%
Primes Acquises	1 764	5 643	-3 880	-69%

En 2022, les primes acquises vie totalisent **1 764** mD contre **5 643**mD l'exercice précédent, soit une baisse de **-69%**.

IV.2 Charges des sinistres

IV.2.1 Règlement de sinistres

Les sinistres réglés ont augmenté de **24,32%** pour totaliser **78 166** mD en 2022 contre **62 875** mD en 2021.

(En mD)

Désignation		2022		2021		Var
		Montant	Part en %	Montant	Part en %	%
Affaires Directes Non Vie	Risques Divers	8 527	10,91%	7 128	11,34%	19,62%
	Automobile	44 553	57,00%	34 089	54,22%	30,69%
	Incendie	8 798	11,26%	6 153	9,79%	42,99%
	Transport	524	0,67%	2 097	3,33%	-75,02%
	Grêle	14	0,02%	53	0,08%	-74,18%
	Groupe	15 219	19,47%	10 770	17,13%	41,31%
	Total Non Vie	77 634	99,32%	60 290	95,89%	28,77%
Total Vie	500	0,64%	2 528	4,02%	-80,21%	
Total Affaires Directes		78 134	99,96%	62 818	99,91%	24,38%
Acceptations		32	0,04%	57	0	-43,57%
Total Général		78 166	100,00%	62 875	100,00%	24,32%

IV.2.2 Charges des Sinistres non vie

La charge de sinistres non vie a enregistré une augmentation de **29,69%** par rapport à 2021

(En mD)

Désignation	2022	2021	Variation	
	Montant	Montant	Montant	%
Sinistres payés	77 666	60 347	17 319	29%
Versements de rentes	105	105	-	-
Recours et sauvetages encaissés	-2 566	-2 466	-100	4%
Frais de Gestion des sinistres	10 427	9 329	1 098	12%
Prestations payées	85 631	67 315	18 316	27,21%
Provisions SAP (net de recours) à la clôture	130 468	120 033	10 436	9%
Provisions SAP (net de recours) à l'ouverture	-120 033	-113 276	-6 757	6%
Variation de la provision pour sinistres à payer	10 436	6 757	3 678	54,44%
Charge de sinistres	96 067	74 072	21 995	29,69%

IV.2.3 Charges des Sinistres vie

La charge des sinistres Vie a enregistré une diminution de **90,82%** par rapport à 2021.

(En mD)

Désignation	2022	2021	Variation	
			Montant	%
Sinistres et capitaux échus	500	2 979	-2 479	-83%
Recours & Sauvetages Encaissés	-	-	-	-
Frais de Gestion des sinistres	196	334	-138	-41%
Prestations payées	696	3313	-2617	-79,00%
Provisions SAP à la clôture	5 041	5 389	-348	-6%
Provisions SAP à l'ouverture	-5 389	-4 911	-478	10%
Variation Provision SAP	-348	478	-826	-173%
Charge des sinistres	348	3 791	-3 443	-90,82%

IV.3 Représentation des engagements techniques

Le total des engagements techniques hors recours a diminué en 2022 de **45,276** MD et atteint **196,091** MD contre **241,367** MD en 2021. Cette variation est due essentiellement à la baisse des provisions mathématique vie de **55,265** MD et la hausse des provisions pour sinistre à payer brutes des prévisions de recours à encaisser de **12,674** MD.

IV.4 Notes sur les provisions pour sinistres à payer (Annexe 10)

(En DT)

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	43 357 027	44 085 859	43 315 817	37 629 853	23 185 240
Provisions pour sinistres	6 531 143	8 540 906	22 364 290	19 887 511	34 232 378
Total charges des sinistres	49 888 170	52 626 765	65 680 107	57 517 364	57 417 618
Primes acquises	67 138 508	75 865 332	81 008 695	92 017 121	118 193 737
% sinistres / primes acquises	74,31%	69,37%	81,08%	62,51%	48,58%
Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2021					
Règlements cumulés	50 084 358	48 472 735	44 238 701	40 492 203	25 219 025
Provisions pour sinistres	5 941 097	14 290 050	13 300 394	25 635 686	35 236 702
Total charges des sinistres	56 025 456	62 762 785	57 539 096	66 127 889	60 455 726
Primes acquises	75 865 332	81 008 695	92 017 121	118 193 737	132 553 384
% sinistres / primes acquises	73,85%	77,48%	62,53%	55,95%	45,61%
Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022					
Règlements cumulés	55 472 506	49 477 775	51 578 313	58 282 882	37 584 466
Provisions pour sinistres	11 396 887	7 107 140	17 312 752	25 471 933	46 196 829
Total charges des sinistres	66 869 393	56 584 916	68 891 065	83 754 815	83 781 295
Primes acquises	81 008 695	92 017 121	118 193 737	132 553 384	155 942 182
% sinistres / primes acquises	82,55%	61,49%	58,29%	63,19%	53,73%

IV.5 Notes sur la ventilation des charges et produits (Annexe 11)

(En DT)

Libellé	Autres revenus et frais financiers	Total	Charges des Placements
1 Placements immobiliers			
1 1 Immeubles	360 912	360 912	117 571
1 2 Parts et actions de société immobilière	-	-	-
Total	360 912	360 912	117 571
2 Participations			
2 1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	1 992 236	1 992 236	-
2 2 Emprunts obligataires	1 564 233	1 564 233	-
2 3 Actions de sociétés cotées en bourse	3 143 483	3 143 483	1 113 820
2 4 Parts et actions dans les OPCVM	17 738	17 738	210
2 5 Parts dans les SICAR et SICAF	-	-	
2 6 Autres actions et valeurs mobilières	-	-	
2 7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	7 194 244	7 194 244	
2 8 Contrats en unités de comptes	-	-	
2 9 Autres	4 250	4 250	-
Total	13 916 184	13 916 184	1 114 031
3 Autres placements			-
4 Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)	9 721 253	9 721 253	10 682 245
Total Revenus & Charges de placements	23 998 348	23 998 348	11 913 846
Intérêts	10 522 566	10 522 566	
Frais externes	35 802	35 802	
Autres frais	1 355 479	1 355 479	
Total charges des placements	11 913 846	11 913 846	

IV.6 Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance vie (Annexe 12)

Intitulé	Temporaire décès
Primes	1 763 670
Charges de prestations	347 895
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	0
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
Solde de souscription	1 415 775
Frais d'acquisition	301 339
Autres charges de gestion nettes	776 317
Charges d'acquisition et de gestion nettes	1 077 656
Produits nets de placements	21 588
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	21 588
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 362 199
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	377 113
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	-98 642
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	1 641 522
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des desrétroces ^{aires}	862 968
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	1 420 762
Résultat technique	1 780 469
Informations complémentaires	
Montant des rachats	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	482 824
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-5 388 821
Provisions mathématique	-
Provision mathématique à la clôture	-
Provision mathématique à l'ouverture	-55 264 505
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

IV.8 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Vie (Annexe 15)

Intitulé	Temporaire décès	Raccordement
Primes	1 763 670	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	347 895	CHV1 1°colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	0	CHV2 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)		CHV10-PRV3 1°colonne
Solde de souscription	1 415 775	
Frais d'acquisition	301 339	CHV41-CHV42
Autres charges de gestion nettes	776 317	CHV43-CHV5- PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	1 077 656	
Produits nets de placements	21 588	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	CHV3 1°colonne
Solde financier	21 588	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-1 362 199	PRV1 2°colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	377 113	CHV1 2°colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	-98 642	CHV2 2°colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	1 641 522	CHV3 2°colonne
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des desrétroces ^{aires}	862 968	CHV44 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	1 420 762	PRV1 1°colonne
Résultat technique	1 780 469	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	-	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	
Provisions techniques brutes à la clôture	482 824	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-5 388 821	
Provisions techniques brutes à la clôture	-	
Provision mathématique à l'ouverture	-55 264 505	
A déduire	-	
Provisions devenues exigibles	-	

IV.9 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie (Annexe 16)

	TOTAL	raccordement
Primes acquises	155 942 182	
Primes émises	157 508 181	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-1 565 998	PRNV12 1°colonne
Charges de prestations	96 000 409	
Prestations et frais payés	85 630 942	CHNV11 1°colonne
Charges des provisions pour prestations diverses	10 369 467	CHNV2+CHNV6 1°colonne
Solde de souscription	59 941 773	
Frais d'acquisition	25 262 469	CHNV41- CHNV42
Autres charges de gestion nettes	13 503 704	CHNV43- CHNV5-PRNV2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	38 766 173	
Produits nets de placements	8 745 995	PRNV2-CHNV9
Participation aux résultats	-2 433 952	CHNV3 1°colonne
Solde financier	6 312 043	
Primes cédées aux réassureurs	-83 012 605	PRNV11 2°colonne
Part des réass et/ou des rétrocds dans les primes acquise	-2 024 780	PRNV12 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocds dans les prestations payées	35 760 063	CHNV11 2°colonne
Part des réas et/ou des rétrocds dans les charges de prov pour prestation	4 929 132	CHNV12 + CHNV2+CHNV6 2°colonne
Part des réass et/ou des rétrocd dans la participation aux résultats	5 147 315	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réass et/ou des rétrocd	17 286 691	CHNV44
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-21 914 185	
Résultat technique	5 573 459	
Informations complémentaires	-	
Provisions pour primes non acquises clôture	-43 265 044	
Provisions pour primes non acquises ouverture	41 699 045	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	130 468 364	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-120 032 790	
Autres provisions techniques clôture	962 833	
Autres provisions techniques ouverture	-1 028 940	
A déduire :		
Provisions devenues exigibles	-	

IV.10 Notes sur L'Etat de Flux de Trésorerie

La trésorerie de fin d'exercice a enregistré une augmentation de 3,7 MD par rapport à l'exercice précédent en passant de 3,9 MD en 2021 à 7,6 MD en 2022.

(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation

Ce flux est passé de 9 656 KDT en 2021 à 4 955 KDT en 2022, soit une variation de 4 700 KDT :

Cette variation provient principalement des rubriques suivantes :

- Les encaissements des primes reçues des assurés ont enregistré une augmentation de 17 804 KDT.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres ont enregistré une baisse de 1 120 KDT.
- La variation entre décaissements des primes pour les cessions et les encaissements des sinistres pour les cessions a connu une hausse en faveur des réassureurs en passant de 46 005 KDT en 2021 à 47 145 KDT en 2022.
- Les commissions versées aux intermédiaires ont enregistré une hausse de 2 455 KDT.
- Les décaissements aux fournisseurs et au personnel ont enregistré une baisse de 1 371 KDT.
- La variation entre décaissements et les encaissements liés à l'acquisition de placements financiers ont enregistré une hausse de 28 940 KDT.
- Les taxes sur les assurances versées au trésor ont enregistré une hausse de 1 680 KDT.
- Les produits financiers reçus ont enregistré une hausse de 9 268 KDT.
- Les autres mouvements ont enregistré une variation de 132 KDT.

(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Ce flux est passé de -4 289 KDT en 2021 à -1 170 KDT en 2022, soit une variation de 3 118KDT.

(C) Flux de trésorerie provenant des activités de financements

Ce flux est de -60 KDT pour les deux exercices 2021 et 2022.

V. Notes Complémentaire

V.1 Parties liées

La compagnie gère des polices d'assurance souscrites par les sociétés du Groupe BAYAH.

Les chiffres d'affaires réalisés avec les sociétés du groupe en 2022 totalisent 8 904 KDT.

Les transactions les plus importants ont été effectuées avec MG, SICAM, SOTUVER, TPR, TUNICAST et FOUNA DISTRIBUTION :

Sociétés	CA (en KDT)
MG	5 644
SICAM	1 261
SOTUVER	489
TPR	186
TUNICAST	529
FOUNA DISTRIBUTION	118

Les achats effectués par LLOYD assurances avec les sociétés du groupe s'élèvent durant l'exercice 2022 à 93 KDT avec CLOUD MASTER et TUNISIE PARK SERVICE.

Sociétés	Achats
CLAUD MASTER	88
TUNISIE PARK SERVICE	5
Total general	93

V.2 Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 01 Juin 2023 par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

LLOYD TUNISIEN S.A
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN S.A,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers du LLOYD TUNISIEN S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître des capitaux propres de 83 080 702 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 9 200 570 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le conseil d'administration du 1^{er} juin 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 juin 2023
Les commissaires aux comptes

FINOR
Karim DEROUICHE

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

LLOYD TUNISIEN S.A
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN S.A,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2022

Le Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1. Votre conseil d'administration a autorisé des placements financiers sous forme de billets de trésorerie avec les sociétés du groupe qui ont été souscrits dans les conditions suivantes :

Emetteur	Encours au 31/12/2022 en KDT	Intérêts rattachés à l'exercice 2022 en KDT
Zeineb Immobilière	20 000	1 780
C.F.I	500	1 113
T.P.S	-	240
Immobilière Magasin Général	-	434
Founa Distribution	2 450	159
SEDAN	-	64
Total	22 950	3 790

2. Votre société a conclu avec LLOYD Vie une convention de transfert du portefeuille de contrats d'assurance vie.

En vertu de cette convention Lloyd Tunisien transfère à LLOYD Vie les provisions techniques vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance vie, objet du transfert, ainsi que les parts des réassureurs y afférentes pour des montants respectifs de 59 822 KDT et 21 316 KDT. Ces montants ont été calculés à la date du 31/12/2021.

LLOYD Tunisien transfère également les actifs représentant les engagements techniques en partie sous forme d'actifs cantonnés, pour un montant de 18 230 KDT, le reste soit, 41 592 KDT a été transféré sous forme de liquidités. Lloyd Tunisien transfère également en contre partie des parts des réassureurs, les dépôts des réassureurs en couverture des provisions mathématiques et des provisions pour sinistres à payer qui sont à leur charge, soit un montant total de 20 223 KDT.

Par ailleurs, les primes annulées au niveau de votre société après l'opération de transfert et dont les provisions mathématiques correspondantes ont été déjà transférées et payées à la société « LLOYD VIE » seront à la charge de cette dernière qui s'engage à restituer ces montants à votre société.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration du 22 février 2022.

3. Votre société et la société LLOYD Vie ont conclu un avenant à la convention de transfert du portefeuille de contrats d'assurance Vie, stipulant ce qui suit :
 - Etant donné que le transfert effectif du portefeuille a été effectué à une date ultérieure au 01/01/2022, une dette complémentaire d'un montant de 4 000 KDT, calculée sur la base d'un rendement moyen des actifs de TMM +2.5%, sera réglé par LLOYD Tunisien au LLOYD VIE.
 - Le montant des parts de réassurance dans les sinistres vie tardifs s'élevant à 1 092 KDT sera remboursé par Lloyd Vie au LLOYD Tunisien.

Ainsi, la charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 4.000 KDT pour l'exercice 2022.

Par ailleurs, la créance afférente à la part des réassurances dans les sinistres vie tardifs qui s'élève au 31 décembre 2022 à 1 092 KDT demeure non réglée et aucun intérêt n'a été constaté à ce titre.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation a posteriori par le Conseil d'Administration du 1er juin 2023.

4. Votre société a cédé à LLOYD VIE le logiciel « LOGIVIE ». Cette cession a été effectuée moyennant un prix total de 80 KDT en TTC et avec une date d'effet au 1^{ER} janvier 2022.

La plus-value sur cession constatée à ce titre s'élève à 14 KDT.

5. Votre société ayant émis des titres participatifs dont la souscription a été réservée à l'actionnaire « CFI » sur une période de 7 ans. La créance est arrivée à échéance le 29 décembre 2022. Les Parties ont convenu de loger le montant de celle-ci, soit quinze millions (15.000.000) de dinars, dans un compte courant associé rémunéré au taux du marché monétaire majoré de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. La convention de compte courant associé a été signée en date du 29 décembre 2022.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre en 2022.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2022.

6. En date du 30 décembre 2022, votre société a conclu avec la société « CFI » une convention de compte courant associé. En vertu de cette convention, la société « CFI » met à la disposition de votre société la somme de 7 000 KDT rémunérée au taux du marché monétaire majoré de de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Ledit montant est destiné au financement de ses besoins de trésorerie.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre en 2022.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2022.

7. Votre conseil d'administration a autorisé les cessions et les acquisitions des actions cotées du groupe. Les opérations ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Cession des actions SOTUVER :

Date	Quantité	Coût de revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
15/12/2022	470 589	2 104	4 000	1 896
26/12/2022	470 589	2 104	4 000	1 896
28/12/2022	795 455	3 556	6 761	3 206
30/12/2022	519 900	2 761	4 419	1 658
30/12/2022	280 100	1 487	2 381	894
Total	2 536 633	12 010	21 561	9 551

Cession des actions TPR :

Date	Quantité	Coût de revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
28/12/2022	454 546	1 995	2 000	5

Acquisition des actions SOTUVER

Date	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
29/12/2022	795 455	6 761
30/12/2022	519 900	4 419
30/12/2022	280 100	2 381
Total	1 595 455	13 561

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1. Votre société a réalisé en 2021 des placements financiers sous forme de billets de trésorerie avec les sociétés du groupe. Ces billets de trésorerie qui ont été totalement remboursés durant l'exercice 2022 et qui ont généré courant le même exercice des intérêts pour un total de 297 KDT se détaillent comme suit :

Emetteur	Encours au 31/12/2021 en KDT	Intérêts rattachés à l'exercice 2022 en KDT
Zeineb Immobilière	20 000	41
C.F.I	15 300	205
T.P.S	3 100	12
Immobilière Magasin Général	5 500	28
Promotion Immobilière Montfleury	2 000	8
Founa Distribution	1250	2
Total	47 150	297

2. Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 5 000 KDT remboursables sur une période de 7 ans rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 8% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 0.25% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les dix jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes. La souscription a été réservée à la société CFI.

Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 12 décembre 2019 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2019. Les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs ont été autorisées par le conseil d'administration du 25 décembre 2019.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 795 KDT pour l'exercice 2022.

3. Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 17 500 KDT remboursables sur une période de 7 ans rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 8% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 1.2% des primes émises, nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les dix jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes. La souscription a été réservée à la société CFI.

Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 26 novembre 2018 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2018. Les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs ont été autorisées par le conseil d'administration du 10 décembre 2018.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 3 297 KDT pour l'exercice 2022.

4. Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 15 000 KDT remboursables sur une période de 7 ans rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 5% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 0.5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. La souscription a été réservée à la société CFI. Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 26 novembre 2015 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 décembre 2015.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 1 540 KDT pour l'exercice 2022.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni en date du 31 janvier 2017 a désigné Monsieur Yazid SELLAOUTI en tant que Directeur Général de la société et a chargé le comité de rémunération de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 18 décembre 2018 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général avec effet au 1^{er} janvier 2018. A ce titre, Il perçoit, une rémunération annuelle de 200 000 DT nette d'impôts et charges sociales payable sur 12 mois, une prime de bilan de 50 000 DT, une indemnité mensuelle de 2 500 DT net par mois au titre de la voiture de fonction, bons d'essence de 500 DT par mois, téléphone, tickets restaurant, une assurance vie et santé, ligne ADSL ou FO et le remboursement de 70% de la police auto.

A compter du 1^{er} janvier 2021, cette rémunération est désormais équivalente à une indemnité mensuelle brute de 56 500 DT servie sur 12 mois.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 26 décembre 2022 a décidé de fixer le mandat de Monsieur Yazid SELLAOUTI, en qualité de Directeur Général à une durée de trois (3) ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

- Le conseil d'administration réuni en date du 26 novembre 2018 a désigné Monsieur Karim GHELALA en tant que Directeur Général Adjoint de la société et a chargé le comité de rémunérations de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 12 juillet 2021 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint avec date d'effet au 1^{er} janvier 2021. Il perçoit, à ce titre, une rémunération annuelle de 174 720 DT net d'impôts et charges sociales et hors avantages fiscaux payable sur 12 mois ainsi que des bons d'essence de 600 DT par mois, une voiture de fonction, téléphone, tickets restaurant et le remboursement de 70% de la police auto.

Par ailleurs, le comité de rémunération du 22 juillet 2022 a décidé de lui allouer une rémunération variable au titre de l'exercice 2021 pour un montant net de 45 000 DT à servir en juillet 2022.

Les obligations et engagements de la société LLOYD TUNISIEN S.A envers ses dirigeants, tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (DT) :

Libellé	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme (*)	679 200	-	501 461	29 096	75 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	15 824	-	-	-
Total	679 200	-	517 285	29 096	75 000	-

(*) Charges sociales et fiscales comprises.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 juin 2023

Les commissaires aux comptes

**FINOR
Karim DEROUCHE**

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**